



1238, rue du vieux Candol – CS 45309 – 50 009 SAINT-LÔ cedex
Téléphone : 02 33 72 10 10 – Site web : www.sdis50.fr

Affaire suivie par :

Ltn Bruno OUIN
Prévision et préparation opérationnelle
Tél. : 02 14 16 80 24
E-mail : prevision.sdis50@sdis50.fr
SDIS50/2026D/4949

SAINT-LÔ, le jeudi 28 mai 2026

Le directeur départemental
à
DREAL NORMANDIE- UBDCM-EDSP
Madame Sandrine ESTIENNE

Objet : Avis relatif à une Demande d'Autorisation Environnementale (DAENV) relatif à une ICPE.

- Arrondissement : Avranches
- Code postal/Commune : 50540 Isigny-Le-BUAT
- Projet : Extension d'activité
- Adresse : 25 route du Mont Saint Michel – 50540 Isigny-Le-BUAT
- Demandeur : Entreprise BOULET Meubles et Métaux

Réf. : Dossier **Demande d'autorisation Environnemental** reçu le 06-05-2026

P.J. : « Annexe 8 - Accès des Secours »
« Fiche Technique N°1 - Les Hydrants »
« Fiches Techniques N°4.1 et 4.4 - Les PENA »

Par la demande citée en référence, vous sollicitez mon avis sur un dossier relatif à la demande d'autorisation relevant du titre I des Installations Classées pour la Protection et l'Environnement (ICPE), livre V du code de l'environnement.

1 - PROJET

La société BMM souhaite étendre son activité sur des parcelles voisines lui appartenant :

- Aménagement d'une zone dédiée aux déchets dangereux qui regroupe l'activité de collecte des particuliers, le stockage de batterie,
- D'une activité d'entreposage, dépollution, démontage et découpage des déchets issus de bateaux de plaisance,
- Augmentation de la surface dédiée au transit, regroupement et tri de métaux,
- Augmentation du volume de déchets non dangereux (papiers, cartons, ...),
- Augmentation de la presse cisaille,
- Création d'une nouvelle cour industrielle sur le site projeté.

2 - DESCRIPTION

Il s'agit d'un site d'exploitation industriel relevant des rubriques :

N° de rubrique	Régime	Activités - Rubriques de la nomenclature	Arrêté applicable	Niveau de l'ICPE projeté
2718	Autorisation	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux	Arrêté du 22/12/2023 NOR : TREP2330762A	30 t (batteries)
2791	Autorisation	Installation de traitement de déchets non dangereux	Arrêté du 22/12/2023 NOR : TREP2330762A	Capacité presse cisaille 70 t/j
2712.1	Enregistrement	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicule hors d'usage. Surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ²	Arrêté du 26/11/2012 NOR : DEVP1238447A	500 m ²
2712.3	Enregistrement	Déchets issus des bateaux de plaisance	Arrêté du 26/11/2012 NOR : DEVP1238447A	1567 m ³
2713	Enregistrement	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	Arrêté du 06/06/2018 NOR : TREP1800801A	4810 m ²
2710.1	DC	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. Collecte de déchets dangereux	Arrêté du 27/03/2012 NOR : DEVP1208904A	6 tonnes Batteries et DEEE
2710.2b	DC	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. Collecte de déchets non-dangereux	Arrêté du 27/03/2012 NOR : DEVP1208904A	Volume Stocké 70 m ³

- Surface de référence bâimentaire non recoupée : 724 m² ;
 - Une partie bureaux : 136 m² RDC + R+1,
 - Stockage dans bâtiment : 588 m² ;
- Surface totale : 17317 m² ;
- Surface de référence bétonnée de drainage : 4003 m² ;
- DECI existante :
 - Une réserve incendie de 120 m³ sur le site (N°50256-00820),
 - Une réserve à ciel ouvert de 120 m³ à 200 mètres (N°50256-00805) ;
- DECI envisagée dans le dossier : une réserve incendie de 120 m³ ;
- Arrêté communal de DECI : connu et pris en compte par le SDIS 50 ;
- Accessibilité : conforme ;
- Rétention existante : 400 m³ ;
- Rétention envisagée dans le dossier : 500 m³.

3 - AVIS

Le service prévision, en charge de cet avis, s'est appuyé sur **les arrêtés visés dans le tableau précédent** pour le dimensionnement de la DECI.

Pour le dimensionnement de la rétention des eaux d'extinction, le service s'est appuyé sur le guide pratique **D9A, dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction** (édition juin 2020).

Accessibilité :

Concernant l'accessibilité des engins des services de secours, il est indiqué dans le présent dossier, que l'ensemble du site, est accessible en permanence et en toutes circonstances.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Le potentiel hydraulique demandé est de **120 m³** à moins de **100 mètres** et assuré pendant un minimum de 2h. En considérant ce dernier élément, le volume total nécessaire est de **240 m³**. Cette disponibilité et pérennité en eau sont assurées par les PEI cités précédemment et par l'implantation d'une 2^{ème} réserve sur le site.

En conséquence, vis-à-vis des sujets relatifs à l'accessibilité des engins des services de secours, la DECI, nous émettons un avis **FAVORABLE** au projet.

4 - RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Toutefois, nous tenons à rappeler les dispositions réglementaires suivantes vous incombant :

1°) - Suivre en tout point les règles générales de sécurité qui seront imposées au pétitionnaire, par le service chargé du contrôle des ICPE ;

2°) - Doter le projet d'extincteurs appropriés aux risques en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement conformément au dossier transmis tout en s'assurant de la formation du personnel sur l'utilisation et la mise en œuvre des moyens de secours interne au site ;

3°) - S'assurer que la DECI prévue dans le dossier présente les caractéristiques réglementaires d'accès et de mise en œuvre des engins de secours (cf. **Annexe 8 - Accès des Secours, Fiches Techniques N°4.1 et 4.4 - Les PENA** annexé au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie) ;

4°) - Toute autre notion importante.

NB : Vous veillerez à assurer l'accessibilité et la signalétique du point d'eau conformément au RDDECI 50. Cette étape réalisée, veuillez à faire réceptionner le point d'eau incendie par le service prévision du SDIS 50 (prevision.sdis50@sdis50.fr ou 02 14 16 80 24).

Pour le directeur départemental et par délégation, le
sous-directeur des acteurs opérationnels,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'F' followed by a horizontal stroke and a small dot.

Lieutenant-colonel Fabien LION